



Passer son permis : auto, moto, bateau

Il existe différents permis, chacun ayant ses propres modalités d'obtention et pour certains, la possibilité de bénéficier d'aides.

Mise à jour le 27/05/2024

Dispositifs et aides

i Dispositifs d'accompagnement

AIDE A LA MOBILITE DE L'AGEFIPH

Pour qui ?

L'aide s'adresse aux personnes handicapées.

Quel est le montant de l'aide ?

Le montant maximum de l'aide peut atteindre 12 000 € pour le financement du surcoût généré par les équipements adaptés à installer sur un véhicule individuel, aménagement d'un véhicule d'un tiers accompagnant, taxi, transport adapté.. pour le transport entre le domicile et le lieu de travail. Le permis de conduire doit être requis par le projet professionnel, rapprochez-vous de l'Agefiph pour en connaître les modalités et le montant d'attribution.

Comment solliciter cette aide ?

La demande d'aide est faite à l'Agefiph soit directement par vous [en ligne](#), soit avec l'aide du conseiller France Travail (ex Pôle Emploi, Cap emploi, Mission Locale) si vous êtes demandeur d'emploi ou avec le soutien du conseiller Sameth si vous êtes salarié.

<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-aux-deplacements-en-compensation-du-handicap>

Agefiph:

192 avenue Aristide Briand

92226 - Bagneux Cedex

<https://www.agefiph.fr>

MAISON DE LA MOBILITE DE FOURMIES - AVESNOIS MOBILITE - LOCATION DE SCOOTERS, VELOS ELECTRIQUES, VOITURES

Location de scooters, vélos électriques, voitures pour les personnes en difficulté de déplacement.

Les personnes accompagnées dans la recherche d'un emploi et ayant besoin du permis de conduire peuvent se rapprocher de l'association Trajectoire qui propose une auto-école sociale, la demande se fait par le référent socioprofessionnel.

<http://www.avesnois-mobilites.fr/>

Association Synergie :

15 place de la Gare

59620 - Aulnoye-Aymeries

<https://ess-sambreavesnois.fr/Association-Synergie.html>

BOURSE "BOUGER POUR LE PERMIS" DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS

En contrepartie de 35 heures de bénévolat dans une mairie ou une association, des jeunes d'au moins 17 ans, habitant dans l'une des 22 communes de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, peuvent bénéficier d'une aide au permis B. Les dossiers sont à retirer au siège de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais. La priorité est donnée aux jeunes en parcours d'insertion suivis par un partenaire emploi.

Plus d'informations en contactant le service Solidarités et Emploi au **03 21 10 36 36**

<https://www.agglo-boulonnais.fr/a-votre-service/emploi-formation/les-dispositifs-pour-lemploi>

Communauté d'agglomération du Boulonnais:

1 boulevard du bassin Napoléon
62200 - Boulogne Sur Mer

<http://www.agglo-boulonnais.fr/quotidien/citoyennete/bouger-pour-le-permis/>

PARCOURS MOBILITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU CŒUR D'OSTREVENT

C'est une action destinée aux demandeurs d'emploi afin de les accompagner, les encadrer et les soutenir financièrement à obtenir leur permis de conduire. Les conditions :

- résider majoritairement dans les quartiers prioritaires (QPV) du territoire
- engagés dans un parcours d'insertion professionnelle
- et en capacité d'autofinancer 250 € de leur parcours du code de la route et la totalité des démarches administratives pré et post permis
- et de participer à hauteur de 10 euros de l'heure de conduite jusqu'à la vingtième heure

<https://www.apsr.fr/auto-ecole-sociale>

Communauté de communes du Cœur d'Ostrevent - Auto-école Associative APSR :

58 rue de l'hippodrome
59500 - Douai

<http://www.apsr.fr/fr/parcours-mobilite-ccco>

PERMIS A 1 € PAR JOUR

Pour qui ?

Dispositif permettant aux jeunes de 15-25 ans de financer plus facilement une partie de leur permis de conduire à l'aide d'un prêt. Ce prêt est réalisé par la signature d'un contrat de formation dans [une école de conduite partenaire](#), sous réserve que l'établissement financier accepte le dossier du candidat.

Quels sont les permis concernés ?

Il s'agit des permis de la catégorie B (véhicules légers), A1 (motocyclettes dont la cylindrée n'excède pas 125 cm³ et dont la puissance n'excède pas 11 kw ou un 3 roues d'une puissance maximale de 15 kw) et A2 (motocyclettes dont la puissance n'excède pas 35 kw ou un 3 roues d'une puissance maximale de 15 kw).

Pour quels montants ?

Concernant les candidats n'ayant jamais bénéficié de ce dispositif le montant du prêt peut varier entre de 600, 800, 1 000 à 1 200 €. Concernant les candidats ayant déjà bénéficié de ce dispositif mais ayant échoué à l'examen, ils peuvent prétendre à un prêt de 300 € pour financer une formation complémentaire en vue de l'obtention de la même catégorie de permis de conduire. Le remboursement se fait sur la base de 30 € par mois (d'où l'expression «un euro par jour»), sachant que les intérêts sont pris en charge par l'État, et commence dès le mois suivant le déblocage des fonds.

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/passer-son-permis-de-conduire/financement-du-permis-de-conduire/permis-1-eu-par-jour/definition-du>

Délégation à la sécurité routière (DSR) :

Place Beauvau
75800 - Paris Cedex 08

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/>

FINANCEMENT DE LA PREPARATION AU PERMIS DE CONDUIRE PAR LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Depuis le 15 mars 2017, il est possible de faire financer la préparation au permis de conduire B (code et leçons de conduite) par le compte personnel de formation.

Pour qui ?

La mesure s'adresse aux salariés ou demandeurs d'emploi pour lesquels l'obtention du permis de conduire s'inscrit dans la réalisation d'un projet professionnel ou favorise la sécurisation du parcours professionnel.

Comment solliciter cette aide ?

Le salarié ou demandeur d'emploi doit dans un premier temps activer son compte personnel d'activité afin de consulter ses droits. Il peut ensuite effectuer ses démarches sur le site moncompteactivite.gouv.fr, avant de transmettre son dossier, pour le salarié, à son Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), et pour le demandeur d'emploi à son référent habituel.

Le financeur examinera la demande et déterminera les conditions de prise en charge, qui seront communiquées au demandeur avant qu'il ne commence sa préparation au permis de conduire B dans l'auto-école de son choix.

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/tout-savoir-sur-le-permis-de-conduire>

Ministère du Travail :

127 rue de Grenelle

75007 - Paris

<https://travail-emploi.gouv.fr/>

AIDE AU PERMIS POUR LES APPRENTIS

Les apprentis peuvent bénéficier d'une aide de 500 €, cumulable avec toutes les autres aides perçues par le bénéficiaire, y compris les prestations sociales.

Les conditions pour y prétendre sont :

- être majeur
- être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution
- être engagé dans la préparation des épreuves du permis de conduire B

Pour l'obtenir ils doivent s'adresser à leur centre de formation d'apprentissage (CFA).

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/aide-au-financement-du-permis-de-conduire-b>

Ministère du Travail :

127 rue de Grenelle

75007 - Paris

<https://travail-emploi.gouv.fr/>

AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE DE CAMBRAI

La ville de Cambrai verse 400 € directement à l'auto-école choisie par le jeune.

Pour y avoir droit, il faut être Cambrésien depuis au moins 1 an, avoir entre 18 et 25 ans, être étudiant ou jeune en insertion, détenteur du code de la route, titulaire du certificat de compétence de prévention et de secours civique 1 et inscrit à la mission locale.

La ville étend son aide aux jeunes de plus de 25 ans résidant dans un quartier prioritaire, non imposable sur le revenu. Dans un 1er temps, l'aide est de 100 € pour passer le code, puis 500 € pour le permis de conduire. En contrepartie, le jeune s'engage à passer la compétence de prévention et de secours civique 1.

<https://www.villedecambrai.com/jeunesse/bourses-et-aides/aide-au-permis-de-conduire>

Ville de Cambrai:

2 rue de Nice

59400 - Cambrai

<https://www.villedecambrai.com/jeunesse/>

PERMIS SPORT EMPLOI

C'est une aide pour les jeunes de 18 à 29 ans qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation, qui leur permet d'acquérir le permis de conduire mais aussi un enrichissement personnel axé sur la pratique du sport et la vie en collectivité au cours d'une action citoyenne.

FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion) MEL (Métropole Européenne de Lille):

20/1 rue de Tournai

59000 - Lille

<http://www.face-mel.fr/>

FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN METROPOLE (FAJEM) "TRANSPORTS - MOBILITE"

La Métropole Européenne de Lille propose et supervise le FAJeM, mis en place pour favoriser l'insertion sociale et/ou professionnelle des jeunes en difficulté, sous forme d'aides financières ou matérielles, en complémentarité ou épuisement d'un dispositif départemental, régional ou national. Le FAJeM se décline en 4 axes : insertion sociale, insertion professionnelle, mobilité - transports et hébergement - logement.

Bénéficiaires du FAJeM :

- les jeunes âgés de 16 ans jusqu'à la veille de leur 25ème anniversaire, au jour du dépôt de la demande,
- français ou étrangers bénéficiant d'un titre de séjour régulier, ou d'un récépissé préfectoral, leur permettant d'exercer un emploi ou de suivre une formation professionnelle en France,
- résidents de la Métropole Européenne de Lille, sans condition de durée minimale,
- répondant aux conditions de ressources fixées dans le règlement.

Comment demander l'aide :

La demande est co-rédigée par le prescripteur, travailleur social, du jeune et le jeune, et accompagnée du « passeport jeune ». Le passeport jeune est une fiche reprenant l'historique des étapes d'insertion du jeune, délivrée lors de sa 1ère demande d'aide et qui retrace donc toutes les aides qu'il a pu demander. Il est à compléter par le prescripteur du jeune à chaque demande d'aide dans le FAJeM, quel que soit le type d'aide sollicitée.

La demande se fait en ligne mais elle passe d'abord par la validation d'une des missions locales (Armentières-Vallée de la Lys, Lille, Métropole Est, Métropole Nord-Ouest, Métropole Sud, Roubaix, Tourcoing, Val-de-Marque, Wattrelos-Leers) avant d'être transmise aux services de la MEL.

Nous traitons ici du volet "**transports - mobilité**".

AIDE A LA MOBILITE EN GENERAL

Transports en commun : Le FAJeM doit permettre au jeune d'accéder aux réseaux de transports métropolitains Ilévia et accordera une aide du montant du tarif correspondant au quotient familial du jeune.

AIDES LIEES A L'EMPLOI-FORMATION

- **Déplacements particuliers** : aide à la mobilité spécifique, sur présentation d'un devis/ justificatif, lorsque l'usage des infrastructures de transports métropolitains n'est pas suffisant pour accéder à l'emploi, l'entretien préalable à l'embauche, ou à la formation, dans la limite de 400 €.

- **Acquisition véhicules** : soutien à l'acquisition limitée à une fois par jeune

- Deux-roues motorisé : 200 € (dans le cadre de l'accès à un emploi, contrat de travail, ou une formation, avec l'obligation de présenter un devis ou une attestation sur l'honneur d'acquisition du véhicule et a posteriori du versement de l'aide, un certificat d'immatriculation au nom du jeune).

- Vélo : 50 €

- **Entretien véhicule** : entretien, assurances, réparations d'un moyen de transport, sur présentation de devis/facture. Le plafond annuel est fixé à 100 € pour un scooter ou cyclomoteur. Le nombre d'aide est limité à une par an.

- **Permis de conduire B (code de la route) :**

- prise en charge de la partie théorique du permis B, dans la limite de 300 € pour une inscription et cours suivis en auto-école (justificatif d'inscription à fournir), montant versé en deux fois, le deuxième versement intervenant sur présentation de l'état de présence du jeune à la formation (en s'assurant de l'activation de tout autre dispositif d'aide au permis, municipal ou autre).

- si le jeune souhaite passer son code sans passer par une auto-école, aide forfaitaire fixée à 30 €.

- **Permis de conduire AM** : le permis AM (ex-Brevet de Sécurité Routière BSR) permet de conduire dès 14 ans cyclomoteur et quadricycle à moteur.

Conditions :

- Détenir l'ASSR 1 ou 2 (obtenu au collège en 5e et/ou 3e) (gratuit) pour s'inscrire à la formation pratique du permis AM.
- Sans ASSR, le jeune doit passer par un GRETA pour obtenir son Attestation de Sécurité Routière (ASR) (gratuit).
- Formation pratique de 8 heures en auto-école.

Financement de la partie « pratique » du permis AM dans la limite de 180 € (justificatif d'inscription à fournir) montant versé en deux fois, le deuxième versement intervenant sur présentation de l'état de présence du jeune à la formation.

<https://www.lillemetropole.fr/fajem>

Métropole Européenne de Lille:

Direction Relations Usagers Citoyenneté et Jeunesse

<https://www.lillemetropole.fr/fajem>

PASS'PERMIS DE LA VILLE DE TOURCOING

C'est une aide au permis pour les jeunes de 18-25 ans, résidant à Tourcoing, en démarche d'insertion professionnelle. L'aide est octroyée en échange de 35 à 50 heures de volontariat, selon le statut (salarié, demandeurs d'emploi).

Pour plus d'informations, contactez la maison de la jeunesse "la Station" ou par email mamarzouq@ville-tourcoing.fr

<https://www.tourcoing.fr/Ma-vie-pratique/Jeunesse/Pass-Permis>

Mairie de Tourcoing:

10 place Victor Hassebroucq

59200 - Tourcoing

<https://www.tourcoing.fr/>

ECHANGE CITOYEN DU CCAS DE NOGENT SUR OISE

Le CCAS de Nogent sur Oise octroie une aide pour aider les jeunes à passer leur permis de conduire, en échange de 37 heures de bénévolat.

Elle s'adresse aux jeunes :

- de 16-25 ans
- scolarisés
- ou suivis par la mission locale

L'aide est de 250 € maximum et versée directement à l'auto-école. Le dossier est à retirer auprès du CCAS.

<https://www.nogentsuroise.fr/a-tout-age/solidarite/action-sociale>

CCAS de Nogent sur Oise:

4 bis rue du Docteur Schweitzer

60180 - Nogent-sur-Oise

<https://www.nogentsuroise.fr/>

PERMIS DE CONDUIRE CITOYEN DE LA VILLE D'HALLUIN

La ville veut faciliter l'insertion professionnelle des jeunes en leur octroyant une aide pour passer leur permis de conduire, nécessaire à leur projet professionnel, en échange d'heures de bénévolat et s'engageant à participer à un module de prévention routière avant de passer l'épreuve de conduite.

Elle est destinée aux jeunes :

- âgés de 17 à 25 ans
- domiciliés à Halluin

se trouvant dans l'une des situations suivantes :

- en recherche d'emploi
- ayant un projet professionnel
- titulaire d'une qualification
- stagiaire de la formation professionnelle, en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- inscrit à France Travail (ex pôle emploi) ou la mission locale de Tourcoing Vallée de la Lys
- lycéen ou étudiant

Les conditions de ressources sont l'une des suivantes :

- le quotient de revenus ne doit pas dépasser 1 300 € mensuels
- être boursier, pour les lycéens et étudiants

Les missions à effectuer sont d'une durée de 35 à 70 heures dans les 6 mois suivant la signature de la convention, selon le statut socioprofessionnel du jeune et peuvent se dérouler au sein d'une association ou d'une collectivité territoriale dans l'un des thèmes suivant :

- action sociale (animations auprès d'un public fragilisé...)
- solidarité (distribution de denrées alimentaires...)
- culture et sport (participation à l'organisation d'événements...)

Le dossier est à retirer et déposer au service jeunesse de la mairie. Tél : 03 20 69 29 10

L'inscription dans une auto-école ne peut se faire qu'après avoir été sélectionné par la commission "permis de conduire citoyen".

<https://www.halluin.fr/32,jeunesse>

Hôtel de Ville d'Halluin:

24 rue Marthe Nollet
Espace François Mitterrand
59433 - Halluin Cedex

<https://www.halluin.fr/>

AIDES A LA MOBILITE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME

Afin de faciliter l'insertion sociale et professionnelle de personnes ayant peu de ressources, le Conseil départemental peut octroyer sous conditions certaines aides. **Le dispositif "Solution Mobilité Emploi" ne permet pas une prise en charge du coût du permis de conduire** (il est recommandé de se tourner vers France Travail).

Les bénéficiaires doivent :

- résider dans la Somme
- avoir un projet professionnel formalisé auprès d'un référent social ou professionnel
- avoir un quotient social de leur foyer inférieur au seuil de pauvreté

** A noter : Une attention particulière sera observée pour les métiers en tensions notamment pour le personnel des Services d'Aide A Domicile (SAAD) dont le quotient social est inférieur ou égal au seuil de pauvreté.*

Les aides peuvent prendre la forme d'une aide financière ponctuelle non remboursable et /ou d'un prêt. Elles concernent :

- l'achat d'un véhicule (dont vélo électrique, deux roues, casque)
- la réparation de véhicule
- transport en commun (participation aux abonnements en compléments de la participation employeurs et aides des collectivités)
- les frais de déplacement (frais kilométriques)
- l'indemnité kilométrique pour 3 mois maximum par année, selon la modalité de calcul basé sur les frais de carburant (barème des impôts)

La demande est à faire auprès d'une maison départementale des solidarités et de l'insertion (MDSI) mais aussi en ligne via la plateforme [Démarques simplifiées](#). Elle est ensuite examinée par les services du Département.

<https://www.somme.fr/services/rsa-insertion/les-aides-a-linsertion/les-aides-mobilite/>

Conseil départemental de la Somme:

43 rue de la République
80026 - Amiens

<https://www.somme.fr/>

PASS PERMIS DE COMINES

En contrepartie de 60 heures de bénévolat au service de la Ville et sous conditions de ressources, le CCAS de Comines peut attribuer une aide pour passer son permis.

Cette aide s'adresse :

- aux résidents de la ville
- inscrits dans une auto-école cominoise

Elle de 450 à 700 € selon le quotient familial. Pour tout renseignement, il faut contacter le CCAS - 03 28 38 82 00

<https://www.mobilimel.fr/solution/aide-au-transport-comines-copy/>

Mairie de Comines:

Grand place
59560 - Comines

<https://www.ville-comines.fr/>

BOURSE AU PERMIS DE LA VILLE D'ANNOEULLIN

La Ville octroie des aides jusqu'à 80 % du tarif, sous conditions, pour passer son permis en échange de 100 heures de bénévolat dans une association ou établissement.

Elle s'adresse aux personnes :

- 18-30 ans
- résidant dans la commune depuis plus de 2 ans
- dans l'impossibilité de financer son permis
- ayant un projet d'insertion nécessitant le permis.

Le dossier est à retirer au CCAS. Pour tout renseignement : 03 20 90 41 55

<https://www.annoeullin.fr/bourse-au-permis-de-conduire>

Mairie de Annoeullin:

Grand Place
59112 - Annoeullin

<https://www.annoeullin.fr/>

BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE OU A LA CONDUITE ACCOMPAGNEE DE LA VILLE DE TOUFFLERS

La Ville participe au financement du permis de conduire. Cette bourse s'adresse aux jeunes de la ville de 16/25 ans.

Le dossier est à retirer à l'accueil de la Mairie. Plus d'informations au 03 20 75 27 71

<https://toufflers.fr/>

Mairie de Toufflers:

63 rue de Roubaix
59390 - Toufflers

<https://toufflers.fr/>

BOURSE AU PERMIS DE FACHES THUMESNIL

La ville de Faches Thumesnil a mis en place un dispositif de bourse au permis de conduire.

Il s'adresse aux jeunes :

- de la ville

- de 17 à 25 ans
- foyers non imposables et 1ère tranche d'imposition

La bourse est ouverte prioritairement aux jeunes Faches Thumesnilois actifs, en formation professionnelle ou en recherche d'emploi mais aussi aux lycéens et aux étudiants.

Vous pouvez peut-être bénéficier d'une bourse d'un montant de 150, 300 ou 600 euros pour passer votre permis en échange d'un engagement bénévole de 40h dans une association locale.

<https://www.ville-fachesthumesnil.fr/Enfance-jeunesse/Enfance-et-Jeunesse/Point-Information-Jeunesse-PIJ/Aides-aux-projets>

Mairie de Faches-Thuménil:

50 rue Jean Jaurès
59155 - Faches-Thumesnil

<https://www.ville-fachesthumesnil.fr/>

BOURSE AU PERMIS DE MARQUETTE LEZ LILLE

La ville met en place une bourse au permis de conduire à destination de ses jeunes habitants. Cette bourse à hauteur de 750 € sera versée directement à l'auto-école (conditionnée à l'obtention du code de la route).

Ce dispositif s'adresse aux jeunes :

- âgés de 15 à 25 ans
- domiciliés à Marquette-lez-Lille
- disposant d'une situation financière correspondant à un barème spécifique

En contrepartie, le bénéficiaire s'engage à mener une action, une activité humanitaire, associative ou sociale.

L'attribution est conditionnée par un accord d'un comité de décision qui valide ou non l'attribution de cette bourse.

Le dossier de demande est accessible [en ligne](#), il est à déposer au guichet unique de la Mairie.

<https://www.marquettelezlille.fr/mon-quotidien/solidarite/bourse-au-permis-de-conduire/>

Mairie de Marquette Lez Lille:

11 place du Général-de-Gaulle
59520 - Marquette-lez-Lille

<https://www.marquettelezlille.fr/>

DISPOSITIF « LE PERMIS C'EST PERMIS ! » par la MISSION LOCALE D'HÉNIN-CARVIN

La mission locale aide les jeunes à passer leur permis en contrepartie de 35 heures de bénévolat, d'un atelier de prévention et sécurité routière et immersions professionnelles.

Cette aide, à hauteur de 800 €, s'adresse aux jeunes de la mission locale, ayant le code et inscrits dans une auto-école partenaire du dispositif.

<https://www.mlhenincarvin.fr/activitessociales/#1484207394400-9eaf97dc-02c7>

Mission locale de Hénin-Carvin:

80 rue Montpencher
62110 - Hénin-Beaumont

<https://www.mlhenincarvin.fr>

AIDE AU PERMIS DE LA VILLE D'ANZIN

La ville propose une aide de 800 € pour passer son permis de conduire.

Il faut :

- soit avoir moins de 26 ans et être suivi par la mission locale et/ou le service emploi de la mairie, soit avoir plus de 26 ans, être au RSA et suivi par le service emploi
- résider à Annezin
- avoir un projet professionnel ou de formation

Pour tout renseignement, contactez le service emploi au 03 27 28 21 10.

<https://www.anzin.fr/mon-quotidien/emploi/aide-au-permis.html>

Hôtel de ville d'Anzin:

26 place Roger Salengro
59416 - Anzin Cedex

<https://www.anzin.fr/>

AIDE AU PERMIS PAR LE CCAS de la VILLE DE LAON

Une aide financière peut être accordée :

- aux demandeurs d'emploi commençant un parcours d'insertion
- aux personnes dont le permis est nécessaire pour se maintenir dans l'emploi ou pour un projet professionnel
- résidant à Laon

L'aide est versée directement à l'auto-école.

Le bénéficiaire s'engage à effectuer 60 heures de bénévolat dans une association locale.

Pour plus d'informations, contactez le CCAS au 03 23 26 30 93

http://laon.fr/VILLE_LAON_21_WEB/FR/Accueil.awp?page=160&m=5.90

Mairie de Laon:

Place du Général Leclerc
02000 - Laon

<http://laon.fr/>

SITE "MES AIDES A L'EMPLOI"

Un nouveau site mis en place par le ministère du travail doit faciliter la mobilité et l'accès à l'emploi. Pour l'instant, il permet de connaître les aides près de chez soi pour passer le permis, acheter un vélo, réparer son véhicule ou en louer un. Par la suite il devrait s'étendre aux aides concernant la famille, le logement, les soins et la création d'entreprise.

<https://mes-aides.francetravail.fr/>

Ministère du Travail :

127 rue de Grenelle
75007 - Paris

<https://travail-emploi.gouv.fr/>

BOURSE AU PERMIS DE LA VILLE DE BRUAY LA BUISSIÈRE

[Aide au permis de conduire suspendue]

La ville propose une aide pour financer son permis nécessaire à l'aboutissement d'un projet d'insertion sociale ou professionnelle. Les conditions en sont :

- avoir plus de 18 ans
- ne pas être inscrit dans une auto-école
- ne pas bénéficier d'autres aides
- effectuer 70 heures de bénévolat dans une association sociale ou humanitaire
- participer à la demi-journée citoyenne organisée par la ville

La ville et l'espace mobilité Artois financent 10 permis et participent à hauteur de 70 % de son coût total, ne restent donc que les 30 % restant à la charge du demandeur. Le dossier est à retirer au service Politique de la Ville, jusqu'au 14 mai rue Arthur Lamendin. Plus d'infos au 03 21 64 56 15.

<http://bruaylabuissiere.fr/la-ville-vous-aide-a-financer-le-permis-de-conduire/>

Hôtel de ville de Bruay la Buisnière:

Place Henri Cadot
BP 23
62701 - Bruay-La-Buisnière Cedex

<http://bruaylabuissiere.fr/>

PASS ACTION - PERMIS DE CONDUIRE DE LA VILLE DE HEM

Cette aide est calculée en fonction du quotient familial, elle peut aller de 150 à 550 € en échange de bénévolat dans une association de la ville.

Il s'adresse aux jeunes de la ville, âgés de 15-25 ans.

Le dossier est à retirer au point information jeunesse - Maison de l'emploi et des services publics - Parvis Berthelot - 03 20 66 58 11 pj@ville-hem.fr

<https://www.ville-hem.fr/enfance-jeunesse/jeunesse/aides-aux-jeunes/>

<https://www.mobilimel.fr/solution/soutenir-les-jeunes-a-la-mobilite-hem/>

Ville de Hem:

42 rue du Général Leclerc

59510 - Hem

<https://www.ville-hem.fr/>

DISPOSITIF D'AIDE PARCOURS PERMIS DE LA VILLE DE LILLE

Ce dispositif a pour but de financer une partie du permis des jeunes Lillois, avéré indispensable à l'accès à un emploi ou à une formation professionnelle. Il n'est pas destiné aux étudiants.

Cette aide est destinée :

- aux jeunes Lillois de 18 à 25 ans (30 ans dans le cadre d'une création d'entreprise ou de son propre emploi)
- non imposables ou rattaché à un foyer fiscal non imposable

et répondant à l'un des critères ci-dessous :

- inscrits dans une formation professionnelle (alternance, apprentissage, attestation de formation)
- en situation professionnelle précaire (Intérim, CDD de moins de 6 mois / bulletins de salaire)
- suivis par la Mission Locale dans le cadre d'un parcours d'insertion professionnelle (contrat d'insertion)

En échange, ils doivent s'engager à donner 25 heures de leur temps en bénévolat à une association lilloise. Pour trouver une association, rendez-vous sur : <https://placedesassos.lille.fr/>

Le montant du plafond de l'aide est de 1 000 €, elle est versée au bénéficiaire sur justificatif du paiement de la formation au permis de conduire.

Si tous les critères sont remplis, envoyez votre demande par email à : jeunesse@mairie-lille.fr

<https://www.lille.fr/Jeune2/Le-dispositif-d-aide-financiere-parcours-permis>

Ville de Lille - Direction de la Jeunesse:

Place Augustin Laurent

CS 30667

59033 - Lille Cedex

<https://www.lille.fr/>

BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE D'IWUY

La commune octroie une aide pour le permis de conduire en échange de 7 heures de bénévolat au service de la communauté aux jeunes d'Iwuy:

- de 18 à 25 ans
- ayant effectué la JDC
- inscrit ou s'inscrivant à la mission locale
- 1ère inscription au permis de conduire

La demande doit être faite sous lettre de motivation au Maire.

Pour plus d'informations, veuillez contacter la Mairie d'Iwuy :

35 Rue du Maréchal Foch, 59141 Iwuy

Tél : [03 27 37 90 31](tel:0327379031)

<https://www.iwuy.fr/page.php?id=6#41>

Mairie D'Iwuy:

35 rue Foch
59141 - Iwuy
<https://www.iwuy.fr/>

PASSEPORT LIBERTE (financement permis) DE LA VILLE DE COUDEKERQUE BRANCHE

La ville finance la moitié du permis de conduire pour les jeunes de 16 à 25 ans résidant à Coudekerque en échange d'une cinquantaine heures de bénévolat.

Pour plus de renseignements : Espace Jean Macé - Tél : 03 28 25 34 76

<https://www.jinfluencemaville.fr/passeport-liberte/>

Ville de Coudekerque-Branche:

Place de la République
59411 - Coudekerque-Branche
<http://www.ville-coudekerque-branche.fr/>

PASS CITOYEN MOBILE PAR LA VILLE DE PERONNE

La ville a mis en place le Pass Citoyen Mobile : un dispositif au service de la mobilité par la valorisation de l'engagement.

Ce **Pass Citoyen Mobile** a pour objectif d'aider au financement de la mobilité vers l'emploi, via une aide financière au permis B et avec le partenariat d'auto-école locale. Cette aide est attribuée en contrepartie d'un engagement citoyen, dans le cadre des services municipaux ou d'associations.

Plus d'informations en contactant le Centre Social et Relais Petite Enfance : 5, rue Jules Ferry 80200 Péronne
03 22 84 75 10

<https://www.ville-peronne.fr/mon-quotidien/mobilite/pass-citoyen-mobile>

Mairie de Péronne:

Place Louis Daudré
80200 - Péronne
<https://www.ville-peronne.fr/>

AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE PAR LA VILLE DE BOURLON

La ville de Bourlon octroie une aide d'un montant de 100 € sur présentation de la première facture se rapportant au permis de conduire.

Pour en bénéficier, il faut prendre contact avec la mairie.

<https://www.bourlon62.fr/aide-au-permis-de-conduire>

Ville de Bourlon:

16 bis place des Anciens Combattants
62860 - BOURLON
<https://www.bourlon62.fr/>

TREMPIN JEUNES (AIDE AU PERMIS) PAR LA VILLE DE CALONNE-RICOUART

Tremplin Jeunes est un dispositif développé par la municipalité à destination des jeunes âgés de 16 à 25 ans. La commune permet une bourse de 400 € qui financera en partie un projet personnel ou professionnel à définir avec les animateurs (formation, permis de conduire...). Cette démarche s'accompagne d'un suivi individuel du parcours de vie de chaque jeune. Le jeune devra travailler cinq jours dans des chantiers pour la Ville ou en accueil de loisirs ainsi qu'à suivre une journée citoyenne.

Plus d'informations auprès du Centre **Isabelle-Aubret** au **03 21 62 01 57**

<https://www.calonne-ricouart.fr/vivre-a-calonne/le-centre-social-la-maison-bleue/16-25-ans/tremplin-jeunes-tremplanim>

Centre Social de la Maison Bleue de Calonne-Ricouart :

1 rue du Parc
Mairie de Calonne-Ricouart
62470 - Calonne-Ricouart
https://www.facebook.com/p/Centre-Social-La-Maison-Bleue-100094129927282/?locale=fr_FR

PASS PERMIS B PAR LA VILLE DE BRETEUIL

La municipalité de Breteuil permet à des jeunes Brituliens âgés de 16 à 25 ans, de travailler, 26 heures 30 pour la collectivité, au sein de divers services pour bénéficier d'une aide de 250 € pour passer leur permis de conduire. Cette aide est versée directement à l'auto-école sur présentation d'une facture. Attention cette aide est limitée en nombre de bénéficiaires. Plus d'informations auprès de la mairie ou par téléphone au 03 44 80 24 25.

<https://ville-breteuil.fr/fr/rb/1176424/pass-permis-b>

Ville de Breteuil:

2 rue Raoul Huchez
60120 - Breteuil-sur-Noye
<https://ville-breteuil.fr/fr/>

COUP DE POUCE AIDE AU PERMIS PAR LA FABRIK JEUNES DE LAMORLAYE

Le service jeunesse de la municipalité de Lamorlaye accompagne ses jeunes habitants pour financer leur permis de conduire, par la mise en place d'une aide financière de 340 euros en contrepartie d'un acte citoyen à hauteur de 34 heures.

Les bénéficiaires doivent remplir certaines conditions :

- Être domicilié à Lamorlaye ou dont les parents habitent la commune
- Être âgé entre 20 et 25 ans révolus au moment de l'inscription
- Ne pas être bénéficiaire d'autres aides au Permis B de même nature
- Présenter un dossier complet auprès de la FabriK Jeunes
- Acceptation du dossier par la Commission « Coup de Pouce »

Plus d'informations auprès du service jeunesse ou en téléchargeant le dossier de candidature : <https://www.ville-lamorlaye.fr/wp-content/uploads/2024/03/Dossier-candidature-pass-permis-2024.pdf>
<https://www.ville-lamorlaye.fr/point-jeunesse/>

Mairie de Lamorlaye - La FabriK Jeune:

24 rue du Général Leclerc
60260 - LAMORLAYE
<https://www.ville-lamorlaye.fr/>

BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE PAR LE CCAS ET LA MUNICIPALITE DE JEUMONT

La ville de Jeumont, à travers son centre communal d'action sociale propose un dispositif à destination des jeunes et des adultes dans l'optique du permis de conduire. Les bénéficiaires de ces bourses doivent réaliser des heures de bénévolat auprès des services de la ville ou d'associations. Pour bénéficier de cette bourse, quelques conditions sont à remplir :

- avoir entre 18 et 55 ans
- résider sur Jeumont depuis au moins un an
- effectuer les heures de bénévolat

Plus d'informations auprès du CCAS ou de la mairie.

<https://www.mairie-jeumont.fr/articles/solidarite>

C.C.A.S DE LA VILLE DE JEUMONT:

Boulevard de Lessines
Centre Administratif - BP 70159
59572 - Jeumont
<https://www.mairie-jeumont.fr/articles/solidarite>

BOURSE AUX PERMIS DE CONDUIRE PAR LA VILLE D'ILLIES

La Mairie d'Illies propose une bourse au permis de conduire à ses jeunes habitants afin d'aider à leur insertion professionnelle. Cette bourse versée directement auprès d'une auto-école partenaire comprend 22 heures de conduite et 1 heure de théorie. Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- avoir entre 17 et 25 ans
- en insertion professionnelle (salarié, demandeur d'emploi, apprentissage, formation professionnelle), étudiant ou lycéen
- effectuer 130 heures de bénévolat auprès de la commune
- un nombre de bourse octroyée très limité

L'attribution de cette bourse est examinée par la commission en fonction des critères sociaux, environnementaux et financier. Le dossier est téléchargeable [ici](#) ou à l'accueil de la mairie.

Plus d'informations en contactant mverley@ville-illies.fr / 03 20 29 04 06
https://ville-illies.fr/?page_id=148087

Mairie d'Illies:

3-5 rue de la Mairie
59480 - Illies
<https://ville-illies.fr/>

PASS PERMIS (CHANTIERS JEUNES) PAR LE CCAS D'ABBEVILLE

Le dispositif **Chantiers de Jeunes**, mis en place grâce au soutien du Contrat de Ville, permet aux jeunes issus des différents quartiers prioritaire de la ville d'Abbeville, garçons ou filles âgé(e)s de 18 à 25 ans, sortis du système scolaire de :

- Participer à la rénovation du patrimoine communal,
- Bénéficier de moyens pour financer un "projet d'accès à la mobilité" (permis de conduire).

Plus d'informations auprès du CCAS et dans le dépliant dédié au Pass Permis, disponible :

https://www.abbeville.fr/images/telechargements/depliants-CCAS/Trifold_Chantiers_jeunes.pdf

<https://www.abbeville.fr/solidarites/le-soutien-aux-personnes-en-difficulte/actions-d-insertion-pour-les-jeunes.html>

CCAS de la municipalité d'Abbeville:

6 rue du Champ de Mars
BP 10304
80103 - Abbeville
<https://www.abbeville.fr/>

Aides

PASS'PERMIS CITOYEN DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE

Pour qui ?

Les 18-19 ans révolus (veille de la date anniversaire des 20 ans) à la date de dépôt du dossier de candidature, domicilié dans l'Oise (hors résidence universitaire).

Quel est le montant de l'aide ?

Le Département octroie une aide de 600 € aux jeunes, sans aucune condition de ressources, qui souhaitent obtenir leur permis B, ou à ceux ayant obtenu leur permis de manière anticipée, grâce au dispositif de la conduite accompagnée.

Sous quelles conditions ?

- Passer son permis de conduire (permis B) pour la première fois, être inscrit ou non dans une auto-école, titulaire ou non du code.
- Mener une action citoyenne de 70 heures au service d'une collectivité ou d'une association.
- Ne pas être bénéficiaire d'autres aides au permis de même nature.

<https://www.oise.fr/les-pass-citoyens-du-conseil-departemental-de-loise/le-passpermis-citoyen>

Conseil départemental de l'Oise:

1 rue Cambry
60024 - Beauvais

http://www.oise.fr/MESURE_PERMIS_ENGAGEMENT_CITOYEN_DU_DEPARTEMENT_DU_PAS-DE-CALAIS

C'est un dispositif permettant aux jeunes d'accéder au permis de conduire en échange de 35 heures de bénévolat dans une association du département.

Le montant est de 400 € et de 200 € supplémentaires pour les jeunes handicapés ne pouvant bénéficier d'un financement par la maison départementale des personnes handicapées.

Elle s'adresse aux jeunes :

- de 15 à 25 ans
- résidant dans le département
- ayant eu leur code de la route depuis moins de 3 mois

Il faut en premier lieu se mettre en rapport avec une association et remplir la convention cosignée, envoyer le formulaire de demande (téléchargeable sur le site) au plus tard 15 jours avant le 1er jour de bénévolat. Lorsque la demande est validée par le Conseil départemental, les 35 heures de bénévolat doivent être effectuées dans les 3 mois. L'attestation de fin de la mission doit être transmise au Conseil départemental.

Au 1er mars 2024, 500 aides ont été accordées.

<https://www.jeunesdu62.fr/Ma-mobilite/Mesure-permis-engagement-citoyen>

Conseil départemental du Pas-de-Calais:

Rue Ferdinand Buisson

62018 - Arras

<https://www.pasdecalais.fr/AIDE DE FRANCE TRAVAIL - PERMIS DE CONDUIRE>

Pour qui ?

Demandeurs d'emploi depuis au moins 6 mois de manière continue.

Quelles sont les conditions d'attributions de l'aide ?

L'absence de permis de conduire doit constituer un frein à l'embauche, le demandeur d'emploi doit résider dans une zone mal ou pas desservie par les transports en commun. L'aide au permis de conduire ne peut être attribuée qu'une fois, elle sera versée directement à l'auto école.

Quel est le montant de l'aide ?

Le montant de l'aide s'élève à 1200 € maximum.

Comment solliciter cette aide ?

En remplissant un formulaire disponible en agence (référence 303) préalablement à l'inscription en auto-école. Vous devez y joindre un devis détaillé et un relevé d'identité bancaire de l'auto-école.

<https://www.francetravail.fr/candidat/vos-recherches/les-aides-financieres/aide-a-l'obtention-du-permis-de-c.html>

France Travail - Direction régionale Hauts-de-France:

28/30 rue Élisée Reclus

59650 - Villeneuve-d'Ascq

<https://www.francetravail.fr> **DISPOSITIF PERMIS CITOYEN BEAUVAIS**

La ville de Beauvais octroie une aide de 500 € (sous conditions) aux jeunes de 18 à 25 ans pour passer leur permis en échange d'une "mission citoyenne" de 70 à 105 heures au service de la collectivité. Il est possible de profiter de 250 € en plus contre 35 heures de bénévolat supplémentaire. Le jeune doit être en capacité de financer les frais d'inscription en auto-école.

Ce dispositif s'adresse :

- aux jeunes résidant à Beauvais depuis plus d'un an,
- demandeurs d'emploi,
- en formation professionnelle,
- lycéens,
- étudiants
- ou encore les personnes travaillant moins de 20 h par semaine.

L'aide est versée à l'auto école. Le dossier est à retirer au Blog46 - 46 rue Jules-Ferry 60000 Beauvais

<http://www.beauvais.fr/docs/actualites/1409-permis-citoyen.pdf>

Ville de Beauvais - Blog 46:

46 rue Jules Ferry

60000 - Beauvais

<http://www.beauvais.fr/docs/actualites/1409-permis-citoyen.pdf> **BOURSE AU PERMIS PAR LA VILLE DE BETHUNE**

80 % du coût total de la formation sont pris en charge par la ville. En contrepartie, le bénéficiaire s'engage à effectuer 50h de bénévolat dans une association béthunoise.

Pour en bénéficier il faut :

- avoir 18 ans
- être Béthunois depuis au moins un an à la date du dépôt de dossier
- avoir une situation sociale, professionnelle et /ou scolaire visant à l'insertion, et pour laquelle le permis de conduire est nécessaire

- ne pas avoir déjà été inscrit dans une auto-école, ou dans le cas contraire transmettre obligatoirement le « relevé d'information intégral » avec le numéro de dossier personnel inscrit au Fichier National des Permis de Conduire (faire la demande directement en sous-préfecture de Béthune)
- pour les moins de 25 ans, avoir effectué sa journée de défense et de citoyenneté (JDC)
- pour les moins de 21 ans, posséder l'ASSR2 (attestation scolaire de sécurité routière)

Les inscriptions au dispositif ont lieu au mois de septembre, pour une durée de 2 semaines. Le dossier est à retirer au Point Information Jeunesse de Béthune (Médiathèque Buridan) ou à l'Hôtel de Ville.

<https://www.bethune.fr/mes-demarches/jeune/comment-beneficier-de-la-bourse-au-permis-422.html>

Ville de Béthune:

6 place du 4 septembre
62407 - Béthune

<https://www.bethune.fr/mes-demarches/jeune-417.html> **DISPOSITIF "PARCOURS DE REUSSITE" - AIDE AU BAFA, AU BAFD, AU PERMIS DE CONDUIRE, BNSSA DE LA VILLE DE DUNKERQUE**

La Ville de Dunkerque a mis en place un "parcours de réussite" permettant aux jeunes de financer leur permis de conduire, leur Bafa, bafd ou leur Bnssa (brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique) en échange d'heures de bénévolat dans une association caritative partenaire :

- 50 heures pour une aide de 600 € pour le permis
- 35 heures pour une aide de 460 € maxi pour le BAFA
- 50 heures pour une aide de 600 € pour le BAFD
- 50 heures pour une aide de 600 € pour le BNSSA

Vous devez résider à Dunkerque ou ses communes associées (Saint Pol sur Mer ou Fort Mardyck) depuis au moins 2 ans et avoir un quotient familial inférieur ou égal à 977 €.

Le dossier est téléchargeable sur [le site](#), il devra être remis lors d'un rendez-vous fixé lors de votre appel à la Mission Jeunesse au 03 28 26 29 60.

<https://www.ville-dunkerque.fr/vous/jeunes-12-30-ans/parcours-de-reussite-2>

Mairie de Dunkerque:

Place Charles Valentin
59140 - Dunkerque

<https://www.ville-dunkerque.fr/vous/jeunes-12-30-ans> **PASS'PERMIS DE LA VILLE DE ROUBAIX**

Ce dispositif s'adresse aux Roubaisiens de 18 à 25 ans, étudiants ou inscrits à la mission locale, ayant un projet professionnel nécessitant le permis B.

Ils bénéficient d'une aide de 800 € en échange de 35 heures de bénévolat dans un service de la Ville de Roubaix. L'aide ne couvre pas la totalité du coût du permis et n'est pas cumulable avec la bourse de l'enseignement supérieur de la Ville.

La candidature se fait en ligne sur le site de la ville. Pour plus d'infos, contactez les pôles ressources jeunesse de la ville.

<https://www.ville-roubaix.fr/services-infos-pratiques/emploi-formation-professionnelle/passpermis/>

Ville de Roubaix:

17 Grand' Place
59100 - Roubaix

<https://www.ville-roubaix.fr/> **FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD**

Le Département octroie une aide pour les jeunes ayant des difficultés financières

Cette aide s'adresse aux jeunes de 16 à 24 ans, résidant dans le département et peut être mobilisée pour faire face à des difficultés, logement, d'insertion, de santé et de mobilité.

<https://services.lenord.fr/fdaj>

Conseil départemental du Nord:

51 rue Gustave Delory
59047 - Lille

<https://lenord.fr> **COUP DE POUCE CITOYEN "PERMIS DE CONDUIRE" ET "BREVET SECURITE ROUTIERE (BSR)" PAR LA MJC DE DOUAI**

Il s'agit d'un dispositif s'adressant :

- aux jeunes de 17-25 ans (28 ans sur dérogation) pour le permis de conduire
- aux jeunes de 14-25 ans pour le BSR
- résidant dans les quartiers politique de la ville * sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Douaisis (CAD) et du Coeur d'Ostrevent.

* pour savoir si votre lieu de résidence en fait partie, consultez le site suivant : <https://sig.ville.gouv.fr/adresses/recherche>

C'est une aide de :

- 340 € maximum pour le permis de conduire accordée en 1 fois après avoir effectué 34 heures de bénévolat
- 300 € maximum pour le BSR contre 28 heures de bénévolat

La mission peut être effectuée dans une association, une structure sociale ou un service jeunesse dans les secteurs :

- culturels,
- sportifs,
- solidaires,
- environnementaux.

Dans un premier temps, un rendez-vous est à prendre avec un professionnel de la MJC.

Pour avoir plus d'informations :

<https://mjcdouai.fr/coup-de-pouce-citoyen/> <https://mjcdouai.fr/coup-de-pouce-citoyen/>

MJC Douai – Point Info Jeunes & Vie Associative:

215 rue d'Arleux

59500 - Douai

<https://mjcdouai.fr/CAP'JEUNES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L' AISNE>

Le Département octroie une aide aux jeunes en échange de quelques heures de bénévolat, afin de leur donner la possibilité d'alléger une dépense nécessaire à leur projet personnel, qui peut être l'accès :

- au permis de conduire
- un ordinateur
- à la culture
- ou au sport

Elle s'adresse aux jeunes de :

- de 16 à 21 ans compris
- ayant un projet nécessitant cette dépense
- domiciliés ou parents dans l'Aisne

L'action de citoyenneté peut se faire dans :

- une commune
- une communauté de communes
- une communauté d'agglomération
- un centre communal d'action sociale
- un centre intercommunal d'action sociale

Les missions peuvent être les suivantes :

- travaux paysagers,
- travaux de peinture
- entretien de locaux et des espaces publics
- rangement, archivage
- lien social
- toute autre mission d'intérêt citoyen...

Le montant de l'aide, qui est donné par le Conseil départemental d'une part et par l'organisme d'accueil d'autre part, doit être inférieur ou égal à la dépense et se fait selon le nombre d'heures de bénévolat :

- 280 € pour 35h
- 560 € pour 70h

Pour retrouver les formulaires et obtenir plus d'informations, rendez vous sur le site :

<https://www.aisne.com/a-votre-service/jeunesse/capjeunes-pour-les-projets-des-jeunes>

Conseil départemental de l'Aisne:

Rue Paul Doumer

02000 - Laon

<http://aisne.com> **PACTE JEUNESSE DE LA VILLE DE LOMME - PERMIS DE CONDUIRE**

La ville de Lomme octroie une aide pouvant aller jusqu'à 400 € :

- aux jeunes de 18 à 25 ans pour le financement de leur permis, celui-ci étant indispensable à leur projet professionnel ou scolaire
- Lommois depuis au moins un an
- Sous conditions de ressources financières du foyer de résidence

Les jeunes doivent s'engager à rechercher un co-financement ou à autofinancer le solde.

Les justificatifs à fournir :

- Copie recto/verso de la carte d'identité ou de la carte de séjour en cours de validité
- Justificatif de domicile de moins de trois mois (fournisseur d'électricité, eau...)
- Attestation d'hébergement ainsi que la carte d'identité de l'hébergeant.
- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition indiquant le « revenu brut global » du demandeur, de son conjoint ou concubin, et autres membre de sa famille.
- Assurance de responsabilité civile
- Facture ou devis
- R.I.B. au nom du demandeur (pas de tiers personne)
- Attestation de co-financement
- Certificat de scolarité

Le dossier est téléchargeable sur le site de la ville

<http://www.ville-lomme.fr/Enfance-Jeunesse/Jeunesse-16-25-ans/Bourses-et-dispositifs-d-aides/Le-Pacte-Jeunesse>

Ville de Lomme:

1 avenue de la République

Service insertion jeunesse

59461 - Lomme Cedex

<https://www.ville-lomme.fr/> **PASSEPORT PERMIS DE LA VILLE D'ANNEZIN**

En échange de 35 heures de bénévolat dans la commune, la ville propose une aide de 400 € pour passer son permis de conduire.

Il faut :

- être âgé entre 17 et 22 ans
- résider à Annezin

Le dossier est à retirer à l'accueil de la mairie et le dépôt du dossier doit se faire avant le 08 avril 2022.

<https://fr-fr.facebook.com/Ville-dAnnezin-108731224589692/>

Mairie d'Annezin:

Place du Général de Gaulle

62232 - Annezin

AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE DE LA VILLE DE LE CATEAU CAMBRESIS

La ville, en partenariat avec la mission locale propose une aide de 500 € pour le permis de conduire.

Elle s'adresse aux jeunes :

- âgés de 17 à 25 ans

- résidant dans la ville depuis au moins 1 an
- étudiants ou en projet d'insertion professionnelle
- titulaires du code de la route

La bourse est versée directement à l'auto-école.

Les dossiers sont à retirer et à rendre à la mission locale du Cambrésis.

Une commission d'attribution, composée de représentants de la Mission Locale et de la commission jeunesse, se réunit une fois par trimestre pour statuer sur l'attribution de cette bourse.

<https://www.lecateau.fr/vivre-au-cateau/enfance-jeunesse/jeunesse/aide-au-permis-de-conduire.html>

Ville de Le Cateau-Cambrésis:

1 rue Victor Hugo

59360 - Le Cateau-Cambrésis

<https://www.lecateau.fr/AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE DE LA VILLE DE LES RUES DES VIGNES>

La ville octroie une aide de 400 € aux jeunes pour passer leur permis de conduire.

Elle s'adresse aux jeunes :

- âgés de 16 à 25 ans
- résidant dans la ville depuis au moins 6 mois
- ayant le code de la route depuis moins de 2 ans
- inscrits à la mission locale ou en cours d'inscription

Pour plus de renseignements, contactez la mairie.

<https://www.lesruesdesvignes.fr/vie-pratique/demarches-administratives/aides-sociales>

Ville de Les Rues des Vignes:

495 rue haute

59258 - Les Rues des Vignes

<https://www.lesruesdesvignes.fr/AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE DE LA VILLE DE CAUDRY>

Une aide de 150 € est versée aux jeunes afin qu'ils puissent passer leur permis de conduire.

Elle s'adresse aux jeunes :

- âgés de 16 à 21 ans
- résidant dans la ville depuis au moins 1 an
- s'inscrivant pour la 1ère fois au permis de conduire
- inscrits à la mission locale ou en cours d'inscription

En échange, les jeunes effectuent une mission bénévole de 12 heures au service de la collectivité ou d'une association locale.

Pour plus d'informations, contactez la mission locale : 03 27 75 01 65

<https://www.caudry.fr/fr/actualites/article-2906-201806082906-aide-au-permis-pour-les-jeunes-de-16-a-21-ans.html>

Ville de Caudry:

Place du Général de Gaulle

59540 - Caudry

<https://www.caudry.fr/AIDE AU PERMIS DE LA VILLE DE CROIX>

Selon certaines conditions, la Ville octroie une aide au permis de conduire, prenant en charge 15 heures à raison de 40 € maximum l'heure, celui-ci devant être nécessaire dans le cadre de son projet professionnel (emploi ou formation).

Elle s'adresse aux jeunes :

- résidant à Croix
- de 18-25 ans
- inscrits à la mission locale du Val de Marque
- ayant des ressources inférieures à 9 000 €

Le dossier doit être présenté à la commission par le référent Mission locale.

Pour tout renseignement, s'adresser à l'espace jeunesse rue Victor Schoelcher - 03 20 66 20 68

<https://www.mobilimel.fr/solution/aide-au-permis-de-conduire-croix/>

Mairie de Croix:

187 rue Jean Jaurès

59170 - Croix

<http://www.ville-croix.fr/> **AIDE AU PERMIS DE LA VILLE DE BOIS GRENIER**

La Ville octroie une aide de 100 € après l'obtention du permis de conduire.

Elle est réservée :

- aux 18-21 ans
- résidant à Bois Grenier
- inscrits sur les listes électorales

Pour tout renseignement, s'adresser à la mairie.

<https://www.mobilimel.fr/solution/aide-au-permis-de-conduire-bois-grenier/>

Mairie de Bois-Grenier:

84 rue de Pourtalès

59280 - Bois-Grenier

<https://www.mairieboisgrenier.fr/> **BOURSE AU PERMIS DE LA VILLE DE WATTIGNIES**

La ville de Wattignies propose une aide au permis de conduire de 500 € sous conditions, en échange de 40 h de bénévolat.

Elle s'adresse aux jeunes :

- de 17 à 25 ans
- résidant dans la commune
- en recherche d'emploi, en formation professionnelle, salariés en intérim, contrat d'apprentissage ou de professionnalisation CDD ou CDI, étudiants en projet d'insertion professionnel
- non imposables ou relevant de la première tranche d'imposition

Le dossier est téléchargeable ou à retirer au PIJ - 14 rue Pierre et Marie curie ; ou au CCAS - rue Clémenceau

<http://www.mairie-wattignies.com/Enfance-jeunesse-seniors/Jeunesse/Aide-aux-jeunes/Dossiers-de-demandes-de-bourse>

Mairie de Wattignies:

BP 29

59635 - Wattignies

<http://www.mairie-wattignies.com/> **BOURSE PERMIS DE CONDUIRE DE LA VILLE DE LEZENNES**

La Ville participe au financement du permis de conduire sous conditions, elle s'adresse aux jeunes :

- de 15 (option conduite accompagnée) à 25 ans
- Habitant à Lezennes depuis au moins 1 an

Son montant dépend du quotient familial :

- 50 % du coût de la formation, jusqu'à 800 € maximum, est pris en charge si le quotient familial est inférieur à 940 €
- 25 % du coût de la formation, jusqu'à 400 € maximum, est pris en charge si le quotient familial est supérieur à 940 €

<http://www.lezennes.fr/index.php?id=351>

Mairie de Lezennes:

1 place de la république

59260 - Lezennes

<http://www.lezennes.fr/> **BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE DE LA MAIRIE DE SEQUEDIN**

La Ville accorde une aide sous certaines conditions pour le permis de conduire, en complément d'autres aides.

Elle s'adresse aux jeunes :

- de 17 à 25 ans
- résidant à Sequedin
- dont le quotient familial n'excède pas 700 €
- en recherche d'emploi ou étudiant

Pour en bénéficier, rapprochez-vous du CCAS - 03 28 82 91 65

<https://www.mobilimel.fr/solution/bourse-au-permis-de-conduire-sequedin/>

Mairie de Sequedin:

Rue du Marais

59320 - Sequedin

[https://www.sequedin.fr/AIDE A L'OBTENTION DU PERMIS B DE LA MAIRIE DE PHALEMPIN](https://www.sequedin.fr/AIDE_A_L'OBTENTION_DU_PERMIS_B_DE_LA_MAIRIE_DE_PHALEMPIN)

La Ville octroie une aide au permis sous certaines conditions en échange d'un engagement bénévole de 35 heures dans une structure de la Ville, réalisées avant l'inscription à la formation au permis de conduire.

Elle s'adresse à tout résidant de Phalempin majeur et varie de 350 à 750 € selon les ressources annuelles du candidat.

Le dossier est à retirer à la mairie ou téléchargeable sur son site.

Plus d'informations en contactant le CCAS au 03 20 62 23 40 ou cni@phalempin.fr

<https://www.phalempin.fr/2019/04/18/aide-a-lobtention-du-permis-de-conduire/>

Mairie de Phalempin:

5 rue Jean Baptiste Lebas

59133 - Phalempin

[https://www.phalempin.fr/DECROCHE TON PERMIS DE LA VILLE DE LA MADELEINE](https://www.phalempin.fr/DECROCHE_TON_PERMIS_DE_LA_VILLE_DE_LA_MADELEINE)

La Ville octroie une aide au financement du permis de conduire en échange de 40 heures de bénévolat, à raison de 10 h pour la ville et 30 h pour une association.

Elle s'adresse aux jeunes :

- de 17 à 25 ans
- résidant dans la ville
- ayant de faibles ressources
- dont le permis est indispensable pour un projet d'insertion professionnelle

L'aide peut aller jusqu'à 700 €, le jeune doit pouvoir financer les frais d'inscription à l'auto-école.

Il faut s'adresser au PIJ - 12 rue du Moulin - 06 77 82 82 15

D'autre part, la ville propose le Pass mobilité pour les déplacements professionnels des jeunes de 18 à 25 ans, sous forme de billets de transport, de frais de covoiturage, d'auto-partage, etc.

La demande se fait auprès du PIJ - Tél : 03 28 52 66 90

<https://www.ville-lamadeleine.fr/jeunesse/pij/un-coup-de-pouce-pour-se-deplacer>

Mairie de La Madeleine:

160 rue du Général de Gaulle

59110 - La Madeleine

[https://www.ville-lamadeleine.fr/BOURSES AU PERMIS DE CONDUIRE B ET AM DE LA MAIRIE DE LANNOY](https://www.ville-lamadeleine.fr/BOURSES_AU_PERMIS_DE_CONDUIRE_B_ET_AM_DE_LA_MAIRIE_DE_LANNOY)

La Ville octroie une aide pour passer le permis AM (cyclomoteur de 50 cm3) ou B (voiture) en contrepartie d'une action sociale ou humanitaire.

Pour le permis B, elle s'adresse :

- aux jeunes de 18 à 25 ans
- aux demandeurs d'emploi

L'aide peut aller jusqu'à 550 € maximum.

Pour le permis AM, elle s'adresse :

- aux jeunes de 14 à 25 ans
- aux demandeurs d'emploi

L'aide peut aller jusqu'à 120 € maximum.

Afin de connaître les dates et avant toute inscription, il est important de contacter la Mairie au 03 20 75 27 30

<https://ville-lannoy.fr/accueil/prevention-solidarite/bourses-aux-permis-de-conduire/>

Mairie de Lannoy:

42 rue de Tournai

59390 - Lannoy

[http://ville-lannoy.fr/BOURSE AU PERMIS DE LA MAIRIE DE RONCHIN](http://ville-lannoy.fr/BOURSE_AU_PERMIS_DE_LA_MAIRIE_DE_RONCHIN)

La ville offre une aide pour le permis en échange de 35 heures de bénévolat dans une association sociale et solidaire de la commune.

Elle s'adresse aux jeunes :

- de 17 à 25 ans

- en formation ou en démarche d'insertion professionnelle
- non imposable ou faisant partie de la 1ère tranche d'imposition

L'aide varie en fonction du taux d'imposition :

- pour les non imposables, elle peut être aller jusqu'à 750 €
- pour ceux étant dans la 1ère partie, elle va jusqu'à 500 €

Le dossier est téléchargeable en mairie, au PIJ - 5 bis rue Comtesse de Ségur - 03 20 52 26 03 ou [en ligne](#).

<https://www.ville-ronchin.fr/bourse-au-permis>

Mairie de Ronchin:

650 avenue Jean Jaurès

59790 - Ronchin

[https://www.ville-ronchin.fr/PASS AUTONOMIE \(permis de conduire\) DES JEUNES DE LA MAIRIE DE SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE](https://www.ville-ronchin.fr/PASS_AUTONOMIE_(permis_de_conduire)_DES_JEUNES_DE_LA_MAIRIE_DE_SAINTE-ANDRE-LEZ-LILLE)

La ville accorde une aide de 100 € pour le permis de conduire. Elle s'adresse aux jeunes :

- de 18 à 25 ans
- résidant dans la ville
- ayant réussi l'examen du code
- passant pour la 1ère fois le permis de conduire
- motivant leur demande en terme de projet professionnel, universitaire, ou autre

La demande se fait [en ligne](#)

<https://www.villesaintandre.fr/11809-aide-au-permis.htm>

Mairie de Saint-André-Lez-Lille:

89 rue du Général Leclerc

59871 - Saint-André Cedex

[https://www.villesaintandre.fr/BOURSE D'AIDE AU FINANCEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE DE LA MAIRIE DE MARCQ-EN-BAROEUL](https://www.villesaintandre.fr/BOURSE_D'AIDE_AU_FINANCEMENT_DU_PERMIS_DE_CONDUIRE_DE_LA_MAIRIE_DE_MARCQ-EN-BAROEUL)

La Ville peut octroyer une aide au permis en contrepartie d'une cinquantaine d'heures de bénévolat dans une association ou pour la ville.

Elle s'adresse aux jeunes :

- de 17 à 25 ans
- résidant dans la commune
- motivant leur demande par la nécessité du permis de conduire pour mener à bien leur projet professionnel

Pour tout renseignement, contactez le Service Jeunesse - Hôtel de Ville - jeunesse@marcq-en-baroeul.fr ou au 03 20 45 63 21

<https://www.marcq-en-baroeul.org/mon-quotidien/jeunesse-11-ans-et/bourse-pour-le-bafa-ou-le-permis>

Mairie de Marcq-en-Baroeul:

103 avenue Foch

59700 - Marcq-en-Baroeul

[https://www.marcq-en-baroeul.org/DISPOSITIF "ROULEZ JEUNESSE" DE LA MAIRIE DE NEUVILLE EN FERRAIN](https://www.marcq-en-baroeul.org/DISPOSITIF_\)

En échange de 15 heures de bénévolat dans une association lors de manifestations municipales, la Ville propose une aide de 150 €.

Elle s'adresse à des jeunes :

- de 17 à 22 ans
- résidant dans la commune depuis au moins 1 an
- inscrits à l'auto-école
- ayant réussi à l'examen du code de la route
- ayant effectué les 15 heures de bénévolat

Pour tout renseignement, contactez le PIJ - 03 20 11 67 70

<https://www.neuville-en-ferrain.fr/centre-loisirs/roulez-jeunesse/>

Mairie de Neuville-en-Ferrain:

1 place du Général de Gaulle

59960 - Neuville-en-Ferrain

[https://www.neuville-en-ferrain.fr/COUP DE POUCE CITOYEN PERMIS - BAFA DE LA MAIRIE DE MONS-EN-BAROEUL](https://www.neuville-en-ferrain.fr/COUP_DE_POUCE_CITOYEN_PERMIS_-_BAFA_DE_LA_MAIRIE_DE_MONS-EN-BAROEUL)

La Ville octroie une aide pour financer en partie leur formation (permis de conduire, BAFA etc.) en échange d'un engagement

de bénévolat auprès de la ville.

Cette aide s'adresse aux jeunes :

- de 16 à 25 ans
- résidant dans la commune

Les renseignements sont à prendre au PIJ - 8 ter rue d'Alsace- 03 20 67 08 36 ou pjj@ville-mons-en-baroeul.fr
<https://www.monsenbaroeul.fr/vivre-mons-en-baroeul/grandir-et-apprendre/jeunesse/12-17-ans-et-18-25-ans/point-information>

Mairie de Mons-en-Baroeul:

27 avenue Robert Schuman

59370 - Mons en Baroeul

<https://www.monsenbaroeul.fr/> **BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE DE LA MAIRIE DE LEERS**

La ville octroie une aide pour 25 heures d'apprentissage du permis, en échange de 35 heures de bénévolat au sein de la commune.

Elle s'adresse aux jeunes :

- de 17 à 25 ans
- résidant dans la commune
- en recherche de formation professionnelle ou d'emploi (France Travail ou Mission Locale)
- étudiant
- inscrits dans une auto-école leersoise

Le dossier est à retirer au service Emploi formation de la mairie de Leers : 03 20 20 06 05 / alionne@ccas-leers.fr

<https://www.ville-leers.fr/bourse-au-permis-de-conduire>

Mairie de Leers:

25 rue de Lys

59115 - Leers

<https://www.ville-leers.fr/> **BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE DE LA MAIRIE DE LOOS**

La ville peut octroyer une aide, sous conditions de ressources, pouvant aller jusqu'à 600 € pour le permis, en contrepartie de 70 heures de bénévolat dans une association ou un service de la commune. Elle s'adresse aux jeunes :

- de 18 à 25 ans
- résidant à Loos depuis au moins 1 an
- ayant réussi le code
- demandeurs d'emploi ou jeunes travailleurs
- d'une famille dont le quotient familial est inférieur à 631 €
- jeunes isolés en difficulté d'insertion

Pour tout renseignement, rapprochez vous du PIJ - 90 rue Henri Barbusse - 03 20 18 79 31

<https://www.loos.fr/fr/pij>

<https://www.loos.fr/sites/default/files/Flyer%20bourse%20au%20permis-V2.pdf>

Mairie de Loos:

104 rue du Maréchal Foch

59120 - Loos

<https://www.loos.fr/> **BOURSE D'AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE DE LA VILLE DE SANTES**

En 2022, la ville octroie une aide de 920 € pour passer le permis, en échange de 120 heures de bénévolat effectuées au sein d'un service municipal.

Cette aide s'adresse aux jeunes :

- de 16 à 20 ans
- résidant à Santes

Le dossier est à retirer à la mairie

Pour tout renseignement : emploi@santes.fr - 06 71 71 92 89

[Les modalités pour l'année 2024 ne sont pas encore disponibles]

<http://www.santes.fr/Actualites/Aide-au-permis-de-conduire>

Mairie de Santes:

8 avenue Albert Bernard

59211 - Santes

http://www.santes.fr/AIDE_AU_PERMIS_PAR_LE_CONSEIL_REGIONAL_DES_HAUTS_DE_FRANCE

Au 29 avril 2024, le dépôt des dossiers en ligne pour mobiliser cette aide est suspendu. A partir du second semestre 2024, les antennes de la Région pourront vous renseigner et vous accompagner sur le dispositif, retrouvez les coordonnées de ces structures en cliquant [ici](#).

La Région offre une aide au permis aux jeunes pour favoriser leur accès à l'emploi.

Elle s'adresse aux jeunes :

- de 17 à 30 ans
- demandeurs d'emploi
- stagiaires de la formation professionnelle
- en contrat d'apprentissage
- ou en PACEA
- résidant dans la région
- inscrits dans une auto-école agréée par la préfecture
- dont le revenu fiscal est inférieur à 28 200 € (2 SMIC) pour une personne fiscalement autonome, ou à 42 250 € pour les personnes mariées, pacsées ou pour une personne rattachée au foyer fiscal de ses parents.

A noter : la Région a voté le 27 janvier 2022 l'élargissement de cette mesure aux lycéens inscrits en terminale d'un bac pro, en dernière année d'un CAP et aux élèves des écoles de production. Elle s'adresse également aux jeunes engagés dans un "contrat d'engagement jeune".

L'aide peut couvrir 90 % du montant du permis. Son montant maximum varie selon la situation du demandeur et ne peut excéder 1 350 €.

La demande se fait en ligne <https://aides.hautsdefrance.fr/sub/tiers/aides/details/?sigle=PERM2.0>

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service dédié : aideupermis@hautsdefrance.fr

https://guide-aides.hautsdefrance.fr/spip.php?page=dispositif&id_dispositif=931

Conseil Régional des Hauts-de-France:

151 avenue du président Hoover

59555 - Lille

https://www.hautsdefrance.fr/PASS_PERMIS_DE_LA_VILLE_DE_MAUBEUGE

Cette aide est suspendue pour l'année 2023

La ville, en partenariat avec le Commissariat général à l'égalité des territoires, propose de financer en totalité le permis de conduire en échange de 150 heures de bénévolat au sein d'un de ses services.

Cette aide s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans (selon situation familiale et revenus) :

- dont le permis est nécessaire au projet professionnel
- résidant dans un quartier prioritaire de la ville (Ecrivains, Présidents, Epinette, Sous le Bois, Montplaisir, Provinces françaises)
- non inscrits dans une auto-école et passant leur permis pour la 1ère fois

Le candidat doit avoir effectué sa mission et s'inscrit à l'auto-école dans un délai d'un mois à réception de l'attestation de fin de mission. L'aide est versée en 3 fois à l'auto-école.

Le dossier téléchargeable sur le site doit être remis au plus tard le 18 mars 2022 au Service Politique de la Ville.

<https://ville-maubeuge.fr/wp-content/uploads/2022/01/passpermis-2022-1.pdf>

Hôtel de Ville dde Maubeuge:

Place du Dr Pierre Forest

BP 80269

59600 - Maubeuge

https://ville-maubeuge.fr/PASS_PERMIS_DE_LA_VILLE_DE_CORBIE

La ville octroie une aide aux jeunes de 17 à 20 ans, habitant Corbie, en échange de 40 heures de bénévolat au sein d'un service de la mairie ou d'une association.

Le montant est de 400 € plus 30 € si le jeune s'inscrit dans une auto-école de la ville

<https://www.mairie-corbie.fr/pass-permis-corbeen/#>

Mairie de Corbie:

1 rue Faidherbe

80800 - Corbie

https://www.mairie-corbie.fr/PERMIS_CITOYEN_DE_LA_VILLE_DE_SAMER

La ville octroie une dizaine d'aides, de 400 € chacune par an pour faciliter l'obtention du permis de conduire en échange de 35 heures de bénévolat dans une activité d'intérêt collectif ou caritatif.

Elle s'adresse aux personnes pour qui le permis est nécessaire pour leur projet professionnel

Il faut répondre à l'un des critères suivants :

- avoir entre 18 et 25 ans, en contrat d'apprentissage, bachelier, étudiant, en service civique, inscrit à France Travail (ex Pôle emploi) ou mission locale
- ou reconnu travailleur handicapé
- ou demandeur d'emploi depuis plus de 2 ans

http://ville-samer.fr/permis_citoyen.html

Mairie de Samer:

84 Grand Place Foch

62830 - Samer

<http://ville-samer.fr/> **BOURSE AU PERMIS DE LA VILLE DE LYS LEZ LANNOY**

La ville propose une aide pour une vingtaine de permis, dont le montant est d'environ 80 % du coût du permis, en échange de 35 de bénévolat. Elle s'adresse aux personnes :

- d'au moins 18 ans
- étudiants
- ou en formation professionnelle
- ou en démarche d'emploi

Pour en faire la demande il faut se rapprocher du CCAS.

<https://lyslezlannoy.fr/ccas/bourse-au-permis-de-conduire>

Mairie de Lys-lez-Lannoy:

31 rue Jean Baptiste Lebas

BP 7

59451 - Lys-lez-Lannoy

<https://lyslezlannoy.fr/> **DISPOSITIF "L'ENGAGEMENT C'EST PERMIS" DE LA VILLE DE ETAPLES SUR MER**

En échange de 105 heures de bénévolat dans une association étaploise, la ville finance jusqu'à hauteur de 1 000 € le permis de conduire de jeunes. Ceux-ci doivent répondre aux critères suivants :

- avoir entre 17 et 30 ans
- résider sur le territoire, priorité à ceux venant du quartier de la Renaissance
- ayant un projet d'insertion professionnelle

Renseignements auprès du Service Jeunesse : 03 21 89 62 56

<https://etaples-sur-mer.fr/rappel-derniere-ligne-droite-pour-les-inscriptions-a-lengagement-cest-permis/>

Mairie de Etaples sur Mer:

1 place du Général de Gaulle

62630 - Etaples-sur-mer

<https://etaples-sur-mer.fr/> **PERMIS CITOYEN DE LA VILLE DE HAM**

[suspendu] La ville octroie une aide financière pour le financement du permis de conduire.

Elle s'adresse aux personnes :

- de plus de 18 ans
- demandeurs d'emploi
- étudiants
- résidant dans la ville
- en capacité de payer le reste à charge

La ville prend en charge :

- les frais d'inscription
- le forfait code 6 mois
- le 1er passage à l'examen du code
- 20 h de conduite
- le 1er passage à l'examen de conduite

Le dossier est à retirer dès le mois d'avril et à déposer au plus tard le 13 mai 2022

<https://ville-ham.fr/permis-citoyen/>

Ville de Ham:

Place de l'Hôtel de Ville
80400 - Ham

[https://ville-ham.fr/AIDE AU PERMIS DE LA VILLE DE DIVION](https://ville-ham.fr/AIDE_AU_PERMIS_DE_LA_VILLE_DE_DIVION)

La ville participe au financement du permis en échange de 60 heures de bénévolat et sous conditions de ressources, cette aide s'adresse aux jeunes :

- de 18 à 30 ans
- habitant un des quartiers prioritaires
- ayant un projet scolaire ou professionnel défini

Le dossier est à retirer et à rendre à la mairie.

<https://divion.fr/services-et-demarches/emploi-formation/bourse-au-permis/>

Mairie de Divion:

Rue Pasteur
62460 - Divion

[http://divion.fr/BOURSE AU PERMIS CITOYEN DE LA VILLE DE MERU](http://divion.fr/BOURSE_AU_PERMIS_CITOYEN_DE_LA_VILLE_DE_MERU)

La ville octroie une aide de 400 € aux jeunes en échange de 40 heures de bénévolat

Les conditions pour en bénéficier, il faut :

- avoir entre 20 et 25 ans
- résider à Méru depuis au moins 1 an
- motiver sa demande de permis, priorité étant donnée aux jeunes pour qui l'absence de permis est un frein à une formation professionnelle ou à l'emploi
- présenter un projet citoyen dans les domaines de la solidarité, culture, sport ou cadre de vie, à effectuer au sein d'une association ou d'un service de la ville
- être inscrit dans une auto-école partenaire du dispositif
- ne pas cumuler avec une aide de même nature
- ne pas avoir eu une annulation de son permis de conduire

Lorsque la Commission jeunesse a délivré son accord, le jeune doit présenter un justificatif d'inscription un mois maximum et dans les 3 mois suivant l'inscription l'auto-école doit produire la fiche de suivi des leçons du code.

Le dossier est téléchargeable sur le site de la ville.

La somme est versée en 2 fois à l'auto-école.

<https://www.ville-meru.fr/bourse-au-permis>

Mairie de Méru:

Place de l'Hôtel de ville
60110 - Méru

[https://www.ville-meru.fr/AIDE AU PERMIS DE LA VILLE DE SECLIN](https://www.ville-meru.fr/AIDE_AU_PERMIS_DE_LA_VILLE_DE_SECLIN)

La ville octroie une aide en contrepartie d'un engagement bénévole citoyen pour ceux ayant un quotient familial inférieur à 1 400 euros.

Le montant varie de 150 à 700 € en fonction du quotient familial.

Les conditions pour en bénéficier :

- résider à Seclin
- âgé entre 18 et 25 ans (plus de 25 ans via le CCAS)
- être en parcours d'insertion (en recherche d'emploi, de formation, nécessaire à un projet professionnel)
- être orienté par l'une des structures suivantes : point information jeunesse, CCAS, mission locale, Pôle emploi, lycée professionnel "Les Hauts de Flandre"

Le dossier est à retirer auprès de l'une de ces structures. Le candidat passe un entretien de motivation devant la commission qui se réunit tous les trimestres.

Pour tout renseignement, contactez le point information jeunesse - 5 allée de la Vinaigrerie - Tél : 03 20 96 29 01 - 03 20 62 94 42 - pj@ville-seclin.fr

<https://www.ville-seclin.fr/actualites/1341-bourse-au-permis-un-nouveau-dispositif-d-aide>

Ville de Seclin - Direction Enfance Jeunesse:

60 rue Marx Dormoy
Château Guillemaud
59113 - Seclin

<https://www.ville-seclin.fr/> **BOURSE AU PERMIS DE LA VILLE DE ST QUENTIN**

Afin de favoriser la mobilité et le parcours professionnel des jeunes, la ville octroie une aide de 500 € en échange de 70 heures de contribution citoyenne au sein d'un service municipal.

- être domicilié.e à Saint-Quentin
- être âgé.e de 17 à 25 ans
- être inscrit dans une auto-école partenaire de la Ville

Pour tout renseignement et inscription :

Pôle Jeunesse

27 rue Victor Basch

02100 St Quentin

Tél : 03 23 06 90 40

Mail : pole.jeunesse@saint-quentin.fr <https://www.saint-quentin.fr/actualite/2578/283-actualites.htm>

Hôtel de Ville de St Quentin:

BP 345

02107 - Saint-Quentin

<https://www.saint-quentin.fr/> **PASS'TON PERMIS DE LA VILLE D'AMIENS**

La ville d'Amiens propose de financer une partie du permis de conduire en échange de 60 heures de bénévolat dans une association.

Cette aide s'adresse aux jeunes :

- de 18 à 25 ans
- habitant Amiens
- ayant réussi le code de la route

Cette aide de 600 euros est versée directement à l'auto école.

Les [inscriptions](#) démarrent au mois de février.

A noter, le CCAS de la ville étend cette aide au permis de conduire aux personnes âgées de plus de 26 ans. plus d'informations sur cette [page](#).

Ville d'Amiens:

33 mail Albert 1er

80000 - Amiens

<https://www.amiens.fr/> **AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE DE CHAUNY**

La ville offre une aide de 400 € aux personnes de 16 à 30 ans en échange d'une action citoyenne de 30 heures dans une association chaunoise. Cette aide est cumulable avec d'autres aides. Le dossier est téléchargeable sur le site de la ville et à rendre au Point Information Jeunesse.

<https://ville-chauny.fr/vie-quotidienne/jeunesse/point-information-jeunesse/aide-au-permis-de-conduire/>

Hôtel de ville de Chauny:

Place de l'Hôtel de ville Charles de Gaulle

BP 60053

02302 - Chauny cedex

<https://ville-chauny.fr/> **AIDE AU PERMIS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CAMBRAI**

Afin de faciliter l'accès au permis de conduire des personnes de 17-45 ans, demandeuses d'emploi à France Travail (ex Pôle emploi) ou inscrites à la mission locale, une aide leur est proposée pour financer une partie de celui-ci.

Il s'adresse aux :

- 17-45 ans
- demandeurs d'emploi inscrit à France Travail , à la mission locale ou en dispositif d'accompagnement par le PLIE ou services du département
- stagiaire en formation professionnelle
- Apprenti
- Etudiant
- Lycéen en dernière année de cursus
- résidant sur le territoire de la communauté d'agglomération de Cambrai depuis au moins 1 an
- dont le revenu fiscal est inférieur à 32 472 € pour une personne fiscalement autonome, ou à 44 250 € pour les personnes

mariées, pacsées ou pour une personne rattachée au foyer fiscal de ses parents

Le montant varie en fonction de l'âge :

- elle est de 400 € pour les 17-30 ans
- et de 900 € maximum pour les 31-45 ans

<https://www.agglo-cambrai.fr/nos-missions/transport/aides-a-la-mobilite/laide-au-permis-de-conduire>

Communauté d'Agglomération de Cambrai:

14 rue Neuve

BP 375

59407 - Cambrai

[https://www.agglo-cambrai.fr/AIDE INTERCOMMUNALE AU PERMIS DE CONDUIRE B COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS - CATESIS](https://www.agglo-cambrai.fr/AIDE_INTERCOMMUNALE_AU_PERMIS_DE_CONDUIRE_B_COMMUNAUTE_D'AGGLOMERATION_DU_CAUDRESIS_CATESIS)

La Communauté d'Agglomération a mis en place une aide de 300 € pour financer une partie du permis de conduire B à ses jeunes habitants.

Les conditions pour être éligible à cette aide sont les suivantes :

- être âgé de 17 à 25 ans
- être domicilié dans l'une des quarante-six communes membres de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis depuis au moins un an
- avoir obtenu son code de la route
- être inscrit pour la première fois à l'examen pratique
- être inscrit dans l'une des auto-écoles du territoire agréée par la Préfecture

Il n'y a pas de condition de ressources, ni de statuts.

La demande s'effectue en ligne uniquement via la fiche de renseignement disponible : https://www.caudresis-catesis.fr/external_files/files/transports/aide_au_permis/FR-AIPCB.pdf , après avoir complété les informations, merci de l'envoyer à l'adresse suivante transport@caudresis-catesis.fr <https://www.caudresis-catesis.fr/competences/mobilite-transport/aide-au-permis-b.html>

Communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis CA2C:

rue Victor Watremez

RD 643

59157 - Beauvois-en-Cis

[https://www.caudresis-catesis.fr/BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE PAR LE CCAS D'ACHICOURT](https://www.caudresis-catesis.fr/BOURSE_AU_PERMIS_DE_CONDUIRE_PAR_LE_CCAS_D'ACHICOURT)

Le Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Achicourt peut octroyer une aide de 400 € à ses jeunes habitants pour l'obtention de leur permis de conduire.

Les critères d'éligibilité sont :

- jeunes de 17 à 25 ans
- lycéens, étudiants, apprentis, demandeur d'emploi, salarié
- conditionné à 35h d'engagement citoyen

Le CCAS examine les dossiers et décide l'attribution en fonction des critères financiers, d'insertion et citoyen. Le versement de cette bourse s'effectuera après examen du dossier, de la réalisation des 35h d'engagement ainsi que l'obtention du code de la route.

<https://achicourt.fr/demarches-services/social/ccas/>

CCAS d'Achicourt:

4 place Jean-Jaurès

62217 - Achicourt

[https://achicourt.fr/demarches-services/social/ccas/AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT](https://achicourt.fr/demarches-services/social/ccas/AIDE_AU_PERMIS_DE_CONDUIRE_PAR_LA_COMMUNAUTE_DE_COMMUNES_DU_PAYS_DU_COQUELICOT)

La Communauté de Communes du Pays du Coquelicot s'est engagée pour que les moins de 25 ans puissent financer cet accès vers l'autonomie et la liberté, en contrepartie d'un engagement auprès des associations du territoire.

Conditions pour obtenir cette aide :

- Avoir entre 17 et 25 ans
- Être résident permanent sur le territoire du Pays du Coquelicot
- Choisir une auto-école du territoire
- Engagement auprès d'une ou plusieurs associations du territoire

Pour quel montant ? 15h de bénévolat = 100 € financés. Le Plafond total est de 60h de bénévolat, soit 400 € maximum financés.

<https://www.paysducoquelicot.com/grandir-et-decouvrir/jeunesse-culture/jeunesse>

Communauté de Communes du Pays du Coquelicot:

6 rue Emile Zola

80300 - Albert

<http://www.paysducoquelicot.com/> **COUP DE POUCE PERMIS DE CONDUIRE PAR LA VILLE D'AIX-NOULETTE**

La ville d'Aix-Noulette propose une aide d'un montant de 300 € pour financer une partie du permis de conduire. Le bénéficiaire de ce coup de pouce s'engage à effectuer 30h d'engagement bénévole.

Renseignements auprès de la Mairie. <https://www.aix-noulette.fr/ville-citoyenne/bafa-permis/>

Ville d'Aix-Noulette - Mairie:

7 route de Béthune

62160 - Aix-Noulette

<https://www.aix-noulette.fr/> **AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE PAR LA VILLE D'AVESNES-LE-COMTE**

La municipalité s'engage pour la jeunesse, notamment sur le financement du permis de conduire.

La mairie propose une aide au financement de 150 € à destination des 15-25 ans souhaitant obtenir leur permis de conduire.

Pour obtenir cette aide financière, le bénéficiaire effectue 15h d'engagement bénévole.

Pour connaître les modalités et mobiliser cette aide, il faut contacter la mairie. <http://www.mairie-avesneslecomte.fr/819-jeunesse.html>

Ville d'Avesnes-le-Comte:

1 rue neuve

62810 - Avesnes-le-Comte

<http://www.mairie-avesneslecomte.fr/#> **BOURSE AU PERMIS PAR LA VILLE DE BILLY-BERCLAU**

La ville attribue une bourse au permis de conduire à ses jeunes habitants pour les aider au financement de celui-ci. Le jeune bénéficiaire s'engage à exercer une mission d'engagement bénévole de 40h.

L'aide attribuée en 2024 est de 500h, cette dernière est versée directement à l'auto-école. Pour bénéficier de cette bourse, il faut se rapprocher du service jeunesse ou les contacter : secretariat.sj@billy-berclau.fr / 03 21 40 87 29 <https://www.billy-berclau.fr/jeunesse-education/jeunesse/>

Ville de Billy-Berclau:

181 rue du Général de Gaulle

62138 - Billy-Berclau

<https://www.billy-berclau.fr/> **AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE PAR LA VILLE DE DANNES**

La municipalité octroie une aide de 200 € pour financer le permis de conduire à ses habitants sans limite d'âge, sans condition de ressources. En échange, le bénéficiaire de l'aide s'engage à effectuer 35h d'activité solidaire auprès de la commune. Pour effectuer une demande, le dossier est à retirer auprès de la mairie. <https://dannes.fr/fr/rb/1166934/aides-et-subventions-de-la-commune>

Ville de Dannes:

Rue de la Mairie

62187 - Dannes

<https://dannes.fr/fr/> **BOURSE PERMIS DE CONDUIRE PAR LA VILLE DE MARCK**

La municipalité de Marck permet aux jeunes habitants, en collaboration avec le CCAS de bénéficier d'une bourse pour l'obtention de leur permis de conduire.

Les conditions pour candidater via un dossier sont les suivantes :

- jeune habitant depuis au moins 1 an sur la commune
- lycéen, étudiant, salarié
- avoir obtenu son code de la route

Le dossier complet sera soumis pour examen par le Conseil d'Administration du CCAS. Une notification d'attribution ou de rejet sera notifiée par courrier dans les plus brefs délais.

[Télécharger le dossier https://www.ville-marck.fr/quelles-sont-les-aides-municipales](https://www.ville-marck.fr/quelles-sont-les-aides-municipales)

Ville de Marck:

2 place de l'Europe

62730 - Marck

<https://www.ville-marck.fr/> **AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE PAR LE CCAS DE SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM**

La municipalité de Saint-Martin-lez-Tatinghem, via le CCAS permet à ses jeunes habitants âgés de 15 à 25 ans de bénéficier d'une aide pour passer leur permis de conduire. En échange, les jeunes bénéficiaires s'engagent à effectuer une journée de bénévolat auprès de la commune. Informations supplémentaires en contactant le CCAS : 03 21 98 60 00 ou ccas@ville-smlt.fr <https://www.stmartinleztatinghem.fr/services-municipaux/le-ccas-centre-communal-daction-sociale/>

Ville de Saint-Martin-lez-Tatinghem :

Place Cotillon Belin

CS 7101

62505 - Saint-Martin-lez-Tatinghem

<https://www.stmartinleztatinghem.fr/> **BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE AUTOMOBILE PAR LE CCAS DE CHARMES**

Pour favoriser l'accès des jeunes au permis de conduire, le Centre Communal d'Action Sociale de CHARMES a décidé de mettre en place, à compter de 2024, le dispositif de la « Bourse au permis de conduire automobile » en échange de 35 h de bénévolat au sein des services de la commune. Le montant de cette bourse est de 400 € pour le bénéficiaire après étude de son dossier.

Les conditions :

- être âgé de 18 à 25 ans
- en recherche d'emploi, formation professionnelle, alternance, lycéen, étudiant ou salarié
- habitant de la commune
- être titulaire du code de la route

Dossier à télécharger en cliquant [ici](#) ou via la mairie. <https://www.charmes-aisne.fr/bourse-au-permis-de-conduire-automobile/>

Ville de Charmes:

9 rue Aristide Briand

02800 - Charmes

<https://www.charmes-aisne.fr/> **PASS PERMIS COMMUNAL PAR AGNETZ**

La commune d'Agnetz propose une aide au permis de conduire de 250 € à destination des jeunes habitants chaque année. Les inscriptions se déroulent via un dossier, souvent au mois d'octobre et sont closes en décembre. Pour obtenir cette aide, il faut remplir quelques critères :

- être âgé de 15 à 17 ans
- être domicilié à Agnetz
- effectuer 24 heures de travail auprès de la municipalité

L'aide peut être versée directement à l'auto école si le solde n'a pas été réglé dans sa totalité ou à la famille si la facture a déjà été payée. Le paiement s'effectuera bien sûr sur présentation de justificatifs.

Attention, l'aide n'est versée qu'une fois par personne et n'est pas cumulable avec le Pass permis citoyen mis en place par le conseil départemental de l'Oise. <https://agnetz.fr/fr/rb/1254320/pass-permis-2>

Mairie d'Agnetz:

78 rue de Fay

60600 - Agnetz

<https://agnetz.fr/fr/> **AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE PAR LE CCAS DE COYE-LA-FORET**

La municipalité de Coye-La-Forêt, à travers le CCAS propose une aide de 500 € pour financer le permis de conduire.

Les conditions pour en bénéficier :

- habiter Coye-la-Forêt depuis plus d'un an,
- être âgé de 15 à 25 ans, avec un quotient familial du foyer fiscal inférieur à 1000€.

Les dossiers sont examinés par le CCAS qui pourra attribuer au maximum dix aides par an.

Plus d'informations via [le dossier de demande](#) <https://coyelaforet.com/vivre-ensemble/vie-solidaire/ccas/#actions>

Académie de France à Rome - Villa Médicis:

Viale Trinità dei Monti

100 187 - Rome

<https://www.efrome.it/> **AIDE AU PERMIS PAR LA MUNICIPALITE DE COURCHELLETES**

La mairie de Courchelettes prend en charge sous forme de subvention (300 €) une partie des frais de votre permis en échange d'activité d'intérêt collectif à hauteur de 30 heures. Le montant sera versé directement à l'auto-école. Quelques conditions sont à remplir pour pouvoir en bénéficier :

- avoir entre 18 et 25 ans
- résidez à Courchelettes depuis plus de 6 mois
- passez votre permis de conduire pour la 1^{ère} fois
- avoir un quotient familial inférieur à 1 000€, ce document est délivré par la Caisse d'Allocations Familiales
- êtes inscrit dans une auto-école (de préférence à Courchelettes)

- ne bénéficiez pas d'autres aides de même nature.

Le dossier de demande est à retirer auprès de la mairie.

<https://www.courchelettes.fr/a-tout-age/jeunesse/aide-au-permis>

Mairie de Courchelettes:

3 Rue Emile Macra
59552 - Courchelettes

<https://www.courchelettes.fr/PASS'PERMIS PAR LA VILLE DE DENAIN>

La municipalité de Denain a mis en place le dispositif Pass permis qui permet de faire financer son permis de conduire à hauteur de 80% (apprentissage du code de la route* et 20h de conduite) en contrepartie 80h de bénévolat. Pour en bénéficier, vous devez :

- **Être domicilié à Denain dans l'année** (hors résidence scolaire et universitaire)
- **Être âgé de 18 ans** à la date de dépôt du dossier de candidature
- **Avoir la nécessité de passer le permis pour consolider un projet professionnel**

Du début à la fin, le bénéficiaire sera accompagné d'un référent y compris dans ses démarches professionnelles futures. Retrait du dossier et informations supplémentaires auprès de la mairie. passpermis@ville-denain.fr <https://www.ville-denain.fr/Economie-et-emploi/Emploi/Pass-Permis>

Mairie de Denain:

120 rue Villars
59220 - Denain

<https://www.ville-denain.fr/BOURSE AU PERMIS PAR LE CCAS ET MAIRIE DE GENECH>

Le C.C.A.S de Genech et la municipalité, en partenariat avec l'auto-école RAVIART de Genech, proposent aux jeunes Genéchois âgés de 18 à 25 ans de profiter d'une aide au passage du permis de conduire, en contre partie de quelques heures donné au bénéfice d'associations. Cette aide peut représenter jusqu'à 50% du coût total du permis de conduire (soit 800€). Quelques conditions pour être éligible :

- âgé de 17 à 25 ans
- habiter Genech
- inscrit ou souhait de s'inscrire à l'auto-école Raviart de Genech depuis moins de 6 mois.

Le [dossier](#) est à remplir en ligne ou en version papier, ce dernier sera étudié par une commission.

<https://www.genech.fr/bourse-au-permis>

Mairie de Genech:

951 Rue de la Libération
59242 - Genech

[https://www.genech.fr/BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE CITOYEN \(BPCC\) PAR LA VILLE DE GRAVELINES](https://www.genech.fr/BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE CITOYEN (BPCC) PAR LA VILLE DE GRAVELINES)

La municipalité de Gravelines met en place une bourse au permis afin d'aider au financement de celui-ci, en échange de 80 heures de volontariat auprès d'une association de la ville.

Cette bourse est accessible :

- âgés de 17 à 25 ans (au 1er janvier)
- habiter Gravelines depuis plus d'un an
- souhaiter s'inscrire dans une auto-école de la ville

Le montant de cette aide dépend du quotient familial (de 300 à 800 €), un nombre de bénéficiaire est aussi limité.

Plus d'informations en prenant contact avec la mairie ou via ce document : <https://www.ville-gravelines.fr/sites/default/files/bourse-permis-citoyen-2024-notice.pdf>

<https://www.ville-gravelines.fr/bourse-au-permis-de-conduire-citoyen-bpcc>

Mairie de Gravelines -Direction Petite Enfance, Enfance et Jeunesse:

rue Léon Blum
Centre Administratif - Maison des associations et du citoyen
59820 - Gravelines

[https://www.ville-gravelines.fr/COUP DE POUCE PROJET INSERTION \(BIC\) PAR LA VILLE D'HOUPLINES](https://www.ville-gravelines.fr/COUP DE POUCE PROJET INSERTION (BIC) PAR LA VILLE D'HOUPLINES)

La municipalité d'Houplines à travers son dispositif de Bourses Initiatives Citoyennes (BIC) propose le Coup de pouce "Projet insertion", qui est une aide à la mobilité de 500 € maximum en contrepartie d'une contribution citoyenne.

Plusieurs conditions pour demander cette aide : il faut être domicilié sur la commune d'Houplines depuis au moins six mois, avoir entre 16 et 65 ans, avoir sollicité en amont toutes les aides mobilisables pour votre projet.

Plus d'informations auprès du C.C.A.S de la ville au 03.20.10.36.07 /

http://cdn2_3.reseaudesvilles.fr/cities/290/documents/z4mruhoknbm8eqv.pdf <http://www.ville-houplines.fr/fr/information/106826/bourse-initiatives-citoyennes>

Ville d'Houplines:

Place du Général de Gaulle

59116 - Houplines

<http://www.ville-houplines.fr/> **COUP DE POUCE PERMIS PAR LA MAIRIE DE LAUWIN-PLANQUE**

La municipalité de Lauwin-Planque propose une aide au permis de conduire intitulé "Coup de pouce permis" aux habitants âgés de 16 à 25 ans. Elle consiste en la prise en charge de 50 % à 100 % du permis B, à hauteur de 1600 € TTC (pour la prise en charge à 100 %) comprenant :

- Les frais de dossier
- Le cours de préparation au code de la route
- Le passage du code de la route
- 30h de préparation à la conduite
- Le passage du permis
- 1 bonus : un passage supplémentaire du code de la route ou du permis

En contrepartie, **125h** d'engagement citoyen sont à effectuer dans un délai de 6 mois pour un financement total du permis, et **62h30** pour un financement à 50 %.

Retrouver les **conditions** sur : [https://www.lauwin-](https://www.lauwin-planque.com/fileadmin/Public/LauwinPlanque/MesServices/CoupPoucePermis/20230928_CoupPoucePermis_CritereAttribution.pdf)

[planque.com/fileadmin/Public/LauwinPlanque/MesServices/CoupPoucePermis/20230928_CoupPoucePermis_CritereAttribution.pdf](https://www.lauwin-planque.com/fileadmin/Public/LauwinPlanque/MesServices/CoupPoucePermis/20230928_CoupPoucePermis_CritereAttribution.pdf)
<https://www.lauwin-planque.com/mes-services/coup-de-pouce-permis>

Mairie de Lauwin-Planque:

14 rue Jean Jaurès

59553 - Lauwin-Planque

<https://www.lauwin-planque.com/> **LE FONDS D'AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE - FAPC PAR LOON-PLAGE**

Le Centre Communal d'Action Sociale de Loon-Plage contribue au financement du permis de conduire. Il propose une aide forfaitaire d'un montant de 150 euros, attribuée sans condition de ressources. De plus, une aide complémentaire peut être attribuée en fonction des ressources de l'ensemble du foyer.

Le FAPC s'adresse à tous, quel que soit l'âge.

- habiter à Loon-Plage depuis 1 an minimum
- n'avoir jamais passé son permis de conduire

Le dossier à retirer au CCAS.

<https://www.ville-loonplage.org/les-aides-jeunesse/>

C.C.A.S de la municipalité de Loon-Plage:

15 place de la République

59279 - Loon-Plage

<https://www.ville-loonplage.org/> **PASS PERMIS PAR LA MAIRIE DE TRITH-SAINT-LEGER**

La municipalité de Trith-Saint-Léger propose un Pass Permis à ses jeunes habitants pour aider au financement du permis de conduire. Pour bénéficier de cette aide de 650 €, il faut remplir quelques conditions :

- être âgé de 17 à 29 ans
- être domicilié à Trith-Saint-Léger (ou avoir un foyer fiscal parental situé à Trith-Saint-Léger)
- être titulaire du code la route ou non
- s'engager dans une contribution citoyenne à hauteur de 70 heures, proposer une action bénévole à dimension sociale, solidaire, culturelle ou sportive au sein des services de la mairie de Trith-Saint-Léger ou de l'une des associations de la commune. Plus d'informations en contactant le service concerné : passpermistrith@gmail.com / Formulaire de candidature en cliquant [ici https://www.wikitrieth.fr/trith/passpermis/](https://www.wikitrieth.fr/trith/passpermis/)

Mairie de Trith-Saint-Léger:

Place de la Résistance

59125 - Trith-Saint-Léger

<https://www.wikitrieth.fr/trith/> **SUBVENTION DE RECOMPENSE A L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE PAR LA MAIRIE DE TROISVILLES**

La mairie de Troisvilles verse une aide de 80 € comme récompense à l'obtention du permis de conduire.

Les conditions :

- habiter Troisvilles depuis 1 an,
- se présenter avec le permis B

Le versement de cette aide sera effectué par virement bancaire sur le compte ouvert au nom du jeune et ce dernier sera convié

lors des voeux du maire en janvier.

<https://www.troisvilles.fr/Subvention-permis.html>

Mairie de Troisvilles:

12 rue du Général de Gaulle
59980 - Troisvilles

[https://www.troisvilles.fr/AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE PAR LE CCAS DE VIESLY](https://www.troisvilles.fr/AIDE_AU_PERMIS_DE_CONDUIRE_PAR_LE_CCAS_DE_VIESLY)

Le Centre Communal d'Action Sociale de la municipalité de Viesly attribue une aide de 50 € pour le permis de conduire aux jeunes âgés de 18 à 30 ans inscrits dans une auto-école. Les pièces à fournir pour obtenir cette aide sont :

- Copie de la facture de l'école de conduite datant de - de 12 mois avant la demande d'aide
- Une attestation Pôle Emploi justifiant l'inscription
- Un justificatif de domicile
- Un RIB

Plus d'informations auprès de la mairie

<https://www.viesly.fr/services/actions-sociales/ccas-centre-communal-daction-sociale>

Mairie de Viesly:

10 rue de la mairie
59271 - Viesly

[https://www.viesly.fr/AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE PAR LA VILLE DE WASQUEHAL](https://www.viesly.fr/AIDE_AU_PERMIS_DE_CONDUIRE_PAR_LA_VILLE_DE_WASQUEHAL)

la Ville de Wasquehal propose une participation financière allant jusque 500 €, en échange d'une action bénévole humanitaire, sociale, ou au sein d'une association. Ce dispositif s'adresse aux jeunes wasquehaliens de 16 à 25 ans, lycéens, étudiants ou en recherche d'emploi.

Pour déposer une candidature il faut remplir le dossier en cliquant [ici](#) en fournissant les pièces justificatives demandées entre septembre et décembre de l'année en cours auprès de la Maison pour Tous. Plus d'informations par téléphone 03 20 65 72 48 ou email jeunesse@ville-wasquehal.fr <https://www.ville-wasquehal.fr/mon-quotidien/enfance-et-jeunesse/aide-au-permis-de-conduire/>

Mairie de Wasquehal:

68 rue Delerue
Maison pour tous
59290 - Wasquehal

<https://www.ville-wasquehal.fr/>

Liens utiles

 **Site des aides du Conseil départemental de l'Oise**

<https://www.oise.fr/information/guide-des-aides-departementales>

 **Délégation à la sécurité routière**

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/>

 **Aide BAFA - BAFA - permis de conduire par le Conseil départemental du Pas de Calais**

<https://www.jeunesdu62.fr/>

 **Site présentant les aides sociales dans divers domaines**

<https://www.aide-sociale.fr/>

 **Mon Compte Formation**

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

 **Portail Mobilimel**

<https://www.mobilimel.fr/>

 **Téléservice Télépoints pour connaître les points restants sur le permis de conduire et les informations sur la validité**

et les catégories de son permis de conduire

<https://tele7.interieur.gouv.fr/tlp/>